



CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Classification : 83 a, 37/10
[83 a, 3/04]Demande déposée : 13 août 1956, 17^{3/4} h.

Brevet enregistré : 31 mars 1959

Exposé d'invention publié : 15 mai 1959

Brevet additionnel subordonné au brevet principal N° 321578

Ervin Piquerez, Bassecourt (Berne)

Montre munie d'un organe de commande du mécanisme intérieur



Ervin Piquerez, Bassecourt (Berne), est mentionné comme étant l'inventeur

L'objet de la présente invention est une montre munie d'un organe de commande du mécanisme intérieur, traversant de façon étanche une paroi de la boîte et comprenant une tige portant une couronne de manœuvre se prolongeant par un manchon en une matière non métallique et compressible, manchon dont l'une des surfaces cylindriques fait joint, sans interposition d'une autre matière, avec la partie correspondante de la boîte. Cette montre est caractérisée par un ressort à boudin exerçant sur l'autre surface cylindrique du manchon une pression radiale pressant celui-ci contre ladite partie de la boîte.

Le dessin ci-annexé représente, à titre d'exemple, deux formes d'exécution de l'objet de la présente invention. Chacune des fig. 1 et 2 est une coupe axiale partielle de l'une de celles-ci.

La forme d'exécution représentée en fig. 1 comprend une carrure-lunette 1 présentant deux crans, l'un, 2, pour le fond, et l'autre, 3, pour la glace et munie du tube usuel, 4. 5 est la tige de remontoir servant comme d'habitude au remontage et à la mise à l'heure, et 6 est la couronne. Celle-ci présente un corps fait en une matière plastique synthétique, par exemple une polyamide ou une résine vinylique. Il contient un noyau métallique 7 venu de moulage avec lui et dans lequel est vissée la tige 5 et se pro-

longe par un manchon 8, dont la surface cylindrique intérieure fait joint, sans interposition d'une autre pièce, avec le pourtour extérieur du tube. Ce manchon 8 est entouré par un ressort à boudin 10, qui le serre contre le tube. Le corps de la couronne et le ressort sont protégés par un capuchon métallique 11.

La forme d'exécution de la fig. 2 ne présente pas de tube ; le corps de la couronne se prolonge par un manchon 14 qui traverse la carrure et dont la surface cylindrique extérieure fait joint, sans interposition d'une autre pièce, avec la paroi du passage de celle-ci. Ce manchon est soumis, sur sa surface cylindrique intérieure, à l'action du ressort à boudin 15.

REVENDEICATION :

Montre munie d'un organe de commande du mécanisme intérieur, traversant de façon étanche une paroi de la boîte et comprenant une tige portant une couronne de manœuvre se prolongeant par un manchon en une matière non métallique et compressible, manchon dont l'une des surfaces cylindriques fait joint, sans interposition d'une autre matière, avec la partie correspondante de la boîte, caractérisée par un ressort à boudin exerçant sur l'autre surface cylindrique du manchon une pression radiale pressant celui-ci contre ladite partie de la boîte.

Ervin Piquerez

Mandataire : A. Bugnion, Genève

